



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV3 - JUIN 2015

SOMMAIRE

Direction interrégionale des douanes d'Île-de-France

2015159-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire - CSP

2015159-0002 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire - BOP DI

Direction nationale d'interventions domaniales

2015106-0007 - Arrêté portant délégation générale de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres supérieurs

2015106-0008 - Arrêté portant délégation comptable de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres supérieurs

2015106-0009 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Agents des finances publiques du pôle gestion des patrimoines privés

2015106-0010 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID en matière D'évaluation

2015106-0011 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, en matière de rédaction des actes

2015106-0012 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux Cadres de la division procédures et contentieux



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015159-0001

Signé le lundi 08 juin 2015

Direction interrégionale des douanes d'Île-de-France



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 01 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agent de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMARI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, contrôleuse de 1^{ère} classe CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégants pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1^{er}, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Île-de-France (CSP),
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Île-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe DEGOIS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Stéphan GAYRAUD, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Mirielle ISSONGUI LIPOBO, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Morgane LEROY, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Giovanni MARALDI, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Frédérique PIERRON, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France,

- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Île-de-France.

Article 3

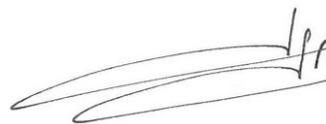
L'arrêté de subdélégation de signature n° 2015100-0003 du 10 avril 2015 est abrogé.

Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 juin 2015

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015159-0002

Signé le lundi 08 juin 2015

Direction interrégionale des douanes d'Île-de-France



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 01 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Max SIDAMBAROMPOULE, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef de la division des services opérationnels d'Île-de-France ;
- Madame Sylvie VAN DAELE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-CCG ;
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,
- Geneviève DELAGE, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, chef du service du personnel,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Emmanuel DEJONCKHEERE, inspecteur régional de 3^{ème} classe, secrétaire général par intérim de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice, chef du département budget et achats,
- Madame Françoise GARDET, inspectrice au sein du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,

- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice, chef du département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au département budget et achats,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

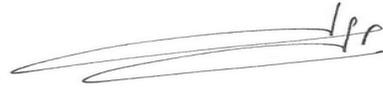
L'arrêté n°2015093-0003 du 3 avril 2015 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 juin 2015

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe GALY'.

Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0007

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme **Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme **Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom

- tous les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- tous les actes à la gestion du budget se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement, à la réception des crédits ou des autorisations de dépenses des programmes 156 et 907, à l'ordonnancement secondaire des recettes ou des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et dans la limite des autorisations de dépenses du compte de commerce 907, dans le cadre des activités de la DNID ;
- tous les actes se traduisant par la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et recettes sur titres dont le périmètre est dévolu au Centre de services partagés de la DNID, par délégation de gestion ad hoc des ordonnateurs dont les dépenses et les recettes sont assignés auprès du comptable spécialisé du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exécution du budget de la DNID, et au Centre de services partagés de la DNID.

Article 3 : Délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à Mme **Marie-Christine CUVELLIER**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes de gestion relatifs au Centre de services partagés de la DNID.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Marie-Clotilde BOCHÉ**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Liliane DEBRAS** et **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU** et à **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU** ou de **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, délégation est donnée

dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Anne GROSPERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, à **M. Pascal FURMINIEUX**, à **Mme Myriam PACAUD**, et à **M. Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

Article 6 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT** ou de **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mme Carine DIDIER**, **M. Christophe BORG**, **M. Eric DAL-BUONO** inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, à **Mme Patricia NICOLLE** et à **Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA** inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'ATEO' or similar, written over a horizontal line.



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0008

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques, **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom toutes pièces se rapportant au mandatement des dépenses de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **M. Frédéric LAURENT**, **Mme Christine LAVENANT**, **Mme Bernadette DELRIEU**, **Mme Josiane GERBEL**, **M. Valéry JARLAUD**, administrateurs des finances publiques adjoints, et **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques, **Mme Vy DINH VAN**, **Mme Bernadette DELRIEU**, **Mme Josiane GERBEL**, **M. Valéry JARLAUD**, administrateurs des finances publiques adjoints, et **Mme Marie-Clotilde BOCHE**, **M. Stéphane JOST**, et **M. Alexandre FERAL** inspecteurs principaux des finances publiques,

à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,
- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,
- les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant au successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître
- les ordres de restitutions.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne GROSERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Myriam PACAUD**, **Mme Liliane DEBRAS**, **M. Joël ROCH**, et **M. Pascal FURMINIEUX**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,
- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,
- dans la limite exclusive de 50 000 € , les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant au successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître
- dans la limite exclusive de 50 000 € , les ordres de restitutions.

Article 4 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0009

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters and a long horizontal stroke at the bottom.

⁽¹⁾prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 16/04/2015
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Pôle Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
- BAUER Frédérique, agente administrative
- BEGHIN Mélanie, contrôlease
- BERNARD Michèle, agente administrative principale
- BOTTON Catherine, agente administrative
- CASIER Marie-Noelle, agente administrative
- DE SOUSA Régina, contrôlease
- DOIZY Anne-Laure, agente administrative
- KARAMOUCHKINA Elena, agente administrative
- LEMAIRE Romain, agent administratif
- LOZANO Johann, inspecteur
- MATTE Lucie, agente administrative
- POINT Linda, agente administrative
- ROUSSEL Fanny, contrôlease
- ROUSSEAU Thomas, agent administratif
- SINGER Benjamin, inspecteur
- VIARD Françoise, inspectrice
VIGNEAU Pascal, agent administratif



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0010

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de **300 000 €** en valeur vénale et de **30 000 €** en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à expropriation.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

Annexe à l'arrêté du 16/04/2015 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à expropriation

Nom du délégataire	Grade
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Bruno CANIZARES	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Amélie DREAN	Inspectrice des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Sophie LE ROUX	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Jack LOPATA	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Priscille SAGE	Inspectrice des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Karine VERGNE	Inspectrice des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0011

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R3211-2 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation est donnée à **Mme Brigitte VILBERT** et à **M. Serge BEAUDROUX**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, tous les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, n'excédant pas un montant de 300.000 euros.

Article 2 : Délégation est donnée **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints et à **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer, en mon nom, les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, pour un montant compris entre 300.000 euros et 3.000.000 euros.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015106-0012

Signé le jeudi 16 avril 2015

Direction nationale d'interventions domaniales



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex
☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Mme Honorine BLAIRON**, **Mme Cécile MUGARD** et **M. Mathieu GOMEZ**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ◆ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ◆ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ◆ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 16 avril 2015

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS